



Faire respecter la loi et les équilibres



Pourquoi cet atelier ?

Parce que

- Faire connaître et faire respecter la loi travail est une responsabilité de l'entreprise
- Les outils de communication digitale avec leurs multiples applications contribuent à exercer une pression sur les salariés, à les mettre sous contrôle permanent, à intensifier la charge de travail et augmenter le sur-présentisme.
- Une consommation addictive ou une over dose de connexion a des conséquences néfastes sur la santé mentale et physique des collaborateurs
- Les connexions digitales entraînent une détérioration de la qualité des relations et de la communication
- Le droit à la déconnexion est devenu un facteur de RPS ; on parle de burn-out digital
- Faire participer les collaborateurs à l'élaboration de solutions les incite à mieux respecter le droit à la déconnexion
- Cette loi est aussi une opportunité pour revisiter les objectifs, les méthodologies de travail, de libérer le sur-contrôle, de remettre du lien dans les organisations



Solutions

Quiz « info/intox » sur le droit à la déconnexion

Les essentiels de la loi sur le droit à la déconnexion

Jeux de cartes, responsabilité et engagement de l'entreprise, des managers, des collaborateurs

Vie privée, vie personnelle, concilier les deux

Expression collective et définitions

Addicts, connectés, super engagés... quels risques ?

Santé mentale, santé physique, lien relationnel, hors la loi

Hyper disponibles et image de soi

Diagnostic sur « les petites voix » qui freinent et les permissions à se donner ou à donner

Solutions pour faire respecter le droit à la déconnexion

Co-construction de solutions qui pourront être présentées à la direction

Déconnecter pour mieux se reconnecter

Exercices et astuces



Objectifs

Faire respecter et respecter la loi travail
Réfléchir aux enjeux et aux risques individuels et collectifs
Co-crée des solutions efficaces
Comprendre ses comportements et sa relation à l'hyper connexion



En pratique

Durée : 3h
Public : managers et collaborateurs
Nombre : 15 personnes maxi
Matériel : vidéoprojecteur et paper board